Mardi 19 octobre 2021

Dispositfs devoirs faits 2021-2022

Madame, monsieur

Le dispositif « devoirs faits » a commencé. En pièce jointe, je vous communique le planning d'organisation du dispositif qui peut évoluer en cours d'année.

Je rappelle que le dispositif « devoirs faits » est une aide aux devoirs qui est assurée par des professeurs, les assistants d'éducation et une intervenante du PAJ (le jeudi soir) au cours de la semaine.

L'objectif est d'aider les élèves à faire leurs devoirs dans toutes les matières confondues, de faire des révisions, des récitations. Ce travail en petits groupes permet une relation différente et privilégiée avec l'intervenant.

Il est privilégié le travail en petit groupe en salle de cours ou en salle informatique après les cours.

Le dispositif se déclinera de la façon suivante :

-après les cours, de 16h40 à 17h30 les élèves pourront bénéficier du dispositif en s'inscrivant auprès de la vie scolaire via un formulaire d'inscription (en pièce jointe) qui a déjà été distribué dans le carnet de correspondance. Les AED et une intervenante du PAJ assureront ces heures. Ils restent encore quelques places.

Cela fonctionnera par période de vacances à vacances. La 1re période sera jusqu'à la Toussaint.

-Dans le temps scolaire, il y a 2 possibilités. Certaines heures sont inscrites dans l'emploi du temps de certaines classes. Les élèves les plus fragiles ont été sélectionnés en priorité.

Des heures seront disponibles sur la base du volontariat comme l'an dernier selon les disponibilités des élèves.

Restant à votre disposition.

Cordialement.

Frédéric Jacqui

COLLÈGE LE GRAND SOM 38380 ST-LAURENT-DU-PONT
LE PRINCIPAL